

LA PETITE CANTOCHE

REGLEMENT INTERIEUR AU 1^{ER} JANVIER 2022

Généralités

Les repas servis à la cantine du RPI Basseville/Bussières sont fournis par un traiteur (ARMOR CUISINE), en liaison froide, dans un souci de qualité nutritionnelle, d'équilibre alimentaire et de respect des règles d'hygiène très strictes.

Ils sont élaborés la veille de leur consommation (jamais le jour même) et réchauffés sur place.

Cela implique le respect de quelques mesures simples, pour la bonne gestion du service de restauration scolaire et la satisfaction des enfants et de leurs parents.

Les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement dès la fin des cours du matin pour les élèves de Basseville, et dès la sortie du car scolaire pour les élèves de Bussières.

Après le repas, les élèves de Bussières sont raccompagnés dans le car scolaire, et ont une récréation dans la cour de l'école de Bussières et les élèves de Basseville sont gardés dans la cour jusqu'à la reprise de service des enseignants.

L'ensemble du personnel d'encadrement relève du statut de la fonction publique territoriale. Il est donc placé sous la responsabilité des Maires de Basseville et Bussières.

Conditions d'accès

L'accès à la restauration scolaire est ouvert à tous les enfants étant scolarisés sur le RPI Basseville/Bussières.

Si pour une raison quelconque, un enfant devait s'absenter pendant le temps de la restauration scolaire, La petite cantoché devra en être avertie au plus tard le matin même avant 10h, et connaître l'identité de la personne habilitée à venir le chercher. Celle-ci pourra être amenée à présenter une pièce d'identité et devra signer une autorisation.

Modalités d'inscription des enfants

L'inscription préalable est obligatoire ainsi que la cotisation de 15€ par famille.

Une attestation d'assurance garantissant une protection pour les activités extrascolaires devra nous être transmise au plus tôt.

Pour les élèves scolarisés à Bussières, la carte de bus scolaire est obligatoire.

Chaque enfant devra apporter le jour de la rentrée 2 serviettes de table en tissu avec son nom et prénom dans une pochette (style sac de congélation à zipp). Tous les vendredis les enfants rapporteront chez eux la ou les serviettes sales pour les laver et les rapporteront le lundi.

Les tarifs de la restauration scolaire

Le repas est facturé 4,25€ par enfant.

Un planning vous sera transmis par les enseignants aux alentours du 20 de chaque mois (sauf en cas de vacances scolaires il vous sera transmis plus tôt), et devra nous parvenir avec le règlement le **25 au plus tard**.

Ex : le 20 septembre, je reçois le planning pour le mois d'octobre. Je le retourne au plus tard le 25 septembre.

Afin qu'il n'y ai pas de perte, il vous est demandé de nous retourner les enveloppes en mains propre ou de les déposer dans les boites aux lettres de la petite cantoché situées dans chaque école.

Merci de ne pas les remettre aux enseignants.

Les règlements en espèces sont acceptés uniquement avec remise en mains propre (jamais dans les boites aux lettres)

Annulations

- Maladie ou motif personnel : annulation la veille avant 9h pour le lendemain.

Ex : Je veux annuler le repas de mardi, je préviens l'association le lundi avant 9h

- Sorties scolaires : l'annulation est faite directement par l'enseignant concerné.
- En cas de grève : l'annulation est faite directement par la petite cantoché s'il n'y a pas de service minimum. En cas de service minimum, les enfants pris en charge par les mairies peuvent déjeuner à la cantine si les parents ont confirmés au plus tard la veille avant 9h auprès de la petite cantoché, leur présence.

En l'absence de service minimum dans l'école, les enfants ne pourront déjeuner à la cantine.

Les repas annulés seront déduits sur le mois suivant.

En cas de fermeture de classe au sein du R.P.I Bassevelle - Bussières, due à un élève testé positif ou cas contact au COVID - 19 et pour des raisons sanitaires, il est INTERDIT de venir récupérer le repas de la cantine scolaire au foyer communal de Bassevelle afin de ne pas rompre la chaîne du froid.

Ceci est également valable en cas d'absence imprévue.

Assurance

Le service de restauration scolaire est considéré comme une activité extra-scolaire. L'enfant doit donc être assuré en conséquence. Les parents s'engagent à souscrire une assurance (scolaire ou responsabilité civile) pour couvrir leurs enfants pendant la période d'interclasse.

Régime - santé

Il est possible de demander à bénéficier de repas sans porc ou sans bœuf. Le préciser lors de l'inscription.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires ne pourront malheureusement pas être accueillis à la cantine.

Discipline

Pour que la période du repas se déroule dans les meilleures conditions, le respect de règles élémentaires de bonne conduite est indispensable.

Les membres du bureau étudieront au cas par cas chaque incident.
Tous les incidents seront notifiés en Mairie.

Généralité

Il est interdit : de se déplacer dans la cantine sans accord préalable du personnel
de jeter de la nourriture
de se bagarrer

Il est obligatoire : de se tenir correctement à table
de demander au personnel l'autorisation de se rendre aux toilettes
de se ranger correctement pour aller et repartir de la cantine

Le trajet est un moment délicat sans un minimum d'ordre, tout élève perturbateur sera sanctionné.

Le téléphone portable est interdit et sera confisqué par le personnel et déposé en mairie si il était apporté par un enfant.

Respect

Le respect est de rigueur, que se soit avec ses camarades et/ou avec le personnel de cantine. Tout comportement irrespectueux sera sanctionné.

Comportement

Tout comportement débordant fera l'objet de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la cantine.

Toute injure sera sanctionnée au même titre que tout acte irrespectueux.

Nous demandons aux parents d'être vigilants quant aux comportements de leurs enfants.

Toute décision prise par La petite cantoché sera ferme et définitive.

**L'inscription à la petite cantoché implique le respect
du présent règlement.**